

PARTICIPANTS :

	Courriel	Présent	Diffusé
M. Sébastien Cecchi, sous-préfet de Corte	sp-corte@haute-corse.gouv.fr	✓	✓
M. Olmeta, maire de Saint Florent	colmeta@cg2b.fr	✓	✓
M. Micheli, adjoint à la mairie de Saint Florent	mairie.saint-florent.corse@wanadoo.fr	✓	✓
Office du tourisme de St Florent	info@corsica-saintflorent.com		✓
M. le Maire de Patrimonio	mairie.patrimonio@mic.fr		✓
M. Bergès pour le Conservatoire d'espaces naturels Corse (CEN Corse)	julien.berges@cen-corse.org	✓	✓
M. le Président du Conseil Général de la Haute-Corse	haute-corse@cg2b.fr		✓
M. Alain Delage, le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC, OEC) remplacé par Carole PIAZZA	delage@oec.fr	✓	✓
M. Xavier Peroni, Office National de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	sid.corse@oncfs.gouv.fr	excusé	✓
M. Sébastien Leccia, Office de l'Environnement de la Corse (OEC)	leccia@oec.fr		✓
Mme Eyherabide, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute-Corse (DDTM 2B)	sophie.eyherabide@haute-corse.gouv.fr	✓	✓
Mme Marie-Germaine CONRAD, botaniste	mg.mary@wanadoo.fr		✓
Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC)	odarc@odarc.fr		✓
Fédération Départementale des chasseurs de Haute-Corse (FDCHC)	fdc2b@wanadoo.fr		✓
Chambre départementale d'Agriculture de Haute-Corse (CDA2B)	cda2b@haute-corse.chambagri.fr		✓
M. LEANDRI, Direction régionale des affaires culturelles de Corse (DRAC Corse)	franck.leandri@culture.gouv.fr		✓
Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie (ACMO)	asso.acmo@free.fr		✓
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL de Corse)	dbt.sbep.dreal-corse@developpement-durable.gouv.fr	excusé	✓

DEROULE DE LA REUNION

M. Sébastien Cecchi, sous-préfet de Corte, ouvre le COFIL en remerciant M. Claudy Olmeta, Maire de Saint-Florent, pour son accueil au sein de la mairie.

Julien Bergès, animateur du site Natura 2000, se présente et rappelle l'objet de la réunion et l'ordre du jour :

- rappel du contexte (structure porteuse, opérateur de l'animation, historique)
- Présentation du bilan d'animation sur l'année 2017
- Présentation du programme d'animation 2018

Julien Bergès rappelle le contexte du site Natura 2000, la dernière réunion de COFIL date du 26 janvier 2017, l'année 2016 correspondait à la dernière année du marché porté par la DDTM2B. Le CEN Corse a été retenu pour le nouveau marché d'animation de deux ans, qui va de septembre 2017 à septembre 2019.

BILAN DE L'ANIMATION DE L'ANNEE 2017

Gestion administrative et financière :

C'est le volet administratif du travail de l'animateur.

Travail habituel lors des animations de site Natura 2000 : organisation de réunions, contacts et appui à la commune et la DDTM, renseignement de SIN 2 (remplaçant SUDOCO depuis fin 2017), rédaction de comptes rendus de réunions, organisation de COPIL et rédaction de compte-rendu, sensibilisation à l'application du régime d'évaluation des incidences, mise à jour du document d'objectifs (DOCOB), rédaction du bilan d'animation annuel...

Julien Bergès (CEN Corse) et Sophie EYHERABIDE (DDTM2B) apporte des explications et précisions sur l'utilité du logiciel SUDOCO et le passage à SIN2. Il s'agit de capitaliser les informations à l'échelle du site sur les différentes phases d'animation (changement d'opérateur possible) mais également d'avoir une vision à l'échelle du territoire français sur ce qui est mis en place dans d'autres régions ou départements.

Mise en œuvre des actions :

Elle correspond à la partie pratique de la mission d'animation. L'animateur réalise les actions prévues au DOCOB ou suit les acteurs pilotes des actions afin de se tenir au courant, ainsi que le COPIL, de l'avancée de celles-ci.

7 fiches actions sont prévues au DOCOB.

Le programme d'action mis en œuvre par l'animateur sur la période 2017 /2018 concerne les points suivants :

- Inventaire des peuplements de Laurier-rose sauvage

Julien Bergès (CEN Corse) attire l'attention sur le fait qu'il a transmis aux communes (de St Florent, Poggio d'Oletta, Oletta, Barbaggio et Patrimonio) des courriers d'informations sur la localisation des peuplements de Laurier-rose sauvage et la nécessité d'y faire attention, en prévenant les agents communaux de leur présence mais aussi en intégrant tant que possible ces peuplements en tant que Espaces Boisés Classés (EBC) dans les documents d'urbanisme.

Alain Delage (CBNC) rappelle bien la différence du Laurier-rose sauvage avec les lauriers roses provenant des pépinières. Il rappelle l'intérêt de leur sauvegarde et leur rareté. En effet, le Laurier rose sauvage est une espèce protégée au niveau national. En France, elle est localisée dans le Var et sur quelques ruisseaux de Haute-Corse uniquement.

- Suivi de la révision du PLPI Nebbiu

Surveiller les portions de travaux DFCl et notamment celle à proximité du ruisseau de Poggio de part et d'autre de la route D 238, qui peut impacter les peuplements de Laurier-rose sauvage. Il s'agit de sensibiliser le SDIS à leur présence afin d'éviter toute atteinte.

L'animateur participera au prochain groupe de travail relatif à la révision du PLPI du Nebbiu.

- Mise en relation de l'agriculteur avec les services instructeurs et les référents techniques (OEC, ODARC, Chambre d'agriculture...)

Julien Bergès (CEN Corse) : L'agriculteur n'a pas manifesté d'intérêt pour des MAEC et semble se préparer à arrêter son activité sans repreneur apparent.

- Assistance à l'application du régime de l'évaluation des incidences Natura 2000

Julien Bergès (CEN Corse) : L'animateur n'a été sollicité sur aucune évaluation des incidences Natura 2000 mais il informe sur ce régime à chaque interlocuteur rencontré.

- Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site.

Cette fiche action se traduit par le suivi l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion du Grand site de France « Conca d'Oro, vignobles de Patrimonio et Golfe de Saint-Florent ». Julien Bergès (CEN Corse) précise que le CEN Corse a participé aux groupes de travail et aux réunions pour le grand site de France et son plan de gestion.

Il suit également l'avancée de l'élaboration du PLU de Saint Florent et des projets éventuels sur la commune.

- Animation foncière :

L'animateur a procédé à l'envoi de courriers et d'invitations à une réunion d'information le 15/12/17 auprès des propriétaires concernés par le site Natura 2000.

En tout, 23 propriétaires ont été contactés :

- 7 retours « destinataire inconnu à cette adresse »,
- 12 propriétaires ont répondu par courrier, téléphone ou mail,
- 6 propriétaires défavorables à tout passage sur leur propriété.

La méconnaissance de l'existence du site Natura 2000 et des objectifs du réseau Natura 2000 par les propriétaires a induit une réaction de méfiance et des confusions, notamment avec l'urbanisme, qui régit entre autres la constructibilité des terrains. Un gros travail de sensibilisation et d'information reste à mener.

L'animateur assure également la mise à jour du fichier foncier identifiant les propriétaires concernés par ce site. Monsieur le Maire de Saint Florent a mis à disposition la salle de réunion de la mairie pour une première réunion visant à identifier les derniers. Néanmoins, sur 23 propriétaires, 7 sont encore inconnus. M. le Maire s'est proposé d'aider à leur identification. M. Bergès lui enverra un mail avec les éléments afin que celui-ci puisse lui faire un retour.

Communication / sensibilisation :

- lettre d'information Natura 2000 : conception et rédaction, distribuée en main propre aux propriétaires présents à la réunion. Des exemplaires sont disponibles à la Mairie de Saint Florent.
- le roll-up est disponible en mairie, ainsi que divers autres documents dont le DOCOB, dans 2 classeurs sur une table mise en place par la mairie.
- Informations sur le site internet du CEN Corse et de la Préfecture. Une proposition de texte Natura 2000 a aussi été envoyée à la mairie.
- Création d'une plaquette d'information.
- Journée de sensibilisation et d'information à l'école primaire de Saint Florent pour près de 90 écoliers et distribution de plaquette.
- Panneau d'information et signalétique (à fixer dans le site Natura 2000 en bordure de la RD 238, la mairie de Saint-Florent se chargera de le fixer).

M. Sébastien Cecchi, sous-préfet de Corte, rappelle l'intérêt de communiquer autour du site Natura 2000 en expliquant bien l'intérêt du site aux propriétaires comme aux autres personnes.

PROGRAMME D'ANIMATION 2017 - 2018 :

Gestion administrative et financière :

Renseignement de l'outil SIN2, prise de contacts, organiser une réunion de COPIL, rédiger le compte-rendu de COPIL, sensibiliser à l'application du régime d'évaluation des incidences, rédaction du bilan d'animation.

Mise en œuvre des actions :

- Gestion des habitats et espèces : analyser l'état des habitats
- Suivre l'évolution du PLU de Saint-Florent
- Suivre le plan de gestion du grand site de France
- Suivre la révision du PLPI Nebbiu
- Poursuivre le travail avec les propriétaires

Communication / sensibilisation :

- Rédiger la lettre d'info 2018 et le bilan d'animation 2017-18
- Maintien de l'espace d'information en mairie
- Organiser ou se greffer sur 2 manifestations grand public
- Intervention au collège de St Florent
- Mise à jour des sites internet
- Mise en place du panneau d'information

RELEVÉ DE DECISIONS

Le programme d'animation 2017 -2018 est validé.

Le plan de communication est validé.

La maquette du panneau sera envoyée à l'ensemble des membres du Copil pour validation.

La mairie de Saint-Florent fixera le panneau de communication et signalétique.

SUITE A DONNER

Continuer l'identification des propriétaires avec l'aide de Monsieur le Maire de Saint-Florent.

Envoi de la maquette du panneau

Prochaines échéances :

Copil fin 2018 ou début 2019